BURKINA FASO

Région des Cascades

(27, 484 PDI,

Source : SP/CONASUR,

date 31/03/2023)

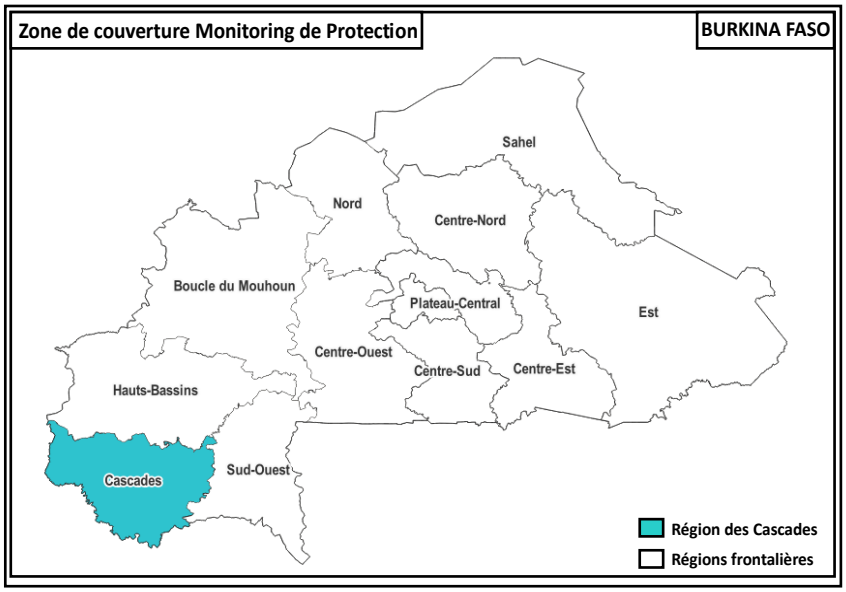

Rapport mensuel Monitoring de Protection – Mai 2023

1,870 Personnes en déplacements

15 Incidents enregistrés avec **799** victimes

08 cas de protection pris en charge

08 Cas de protection référés

Séance de sensibilisation sur la cohésion social tenu dans la commune de Soubakaniédougou *province de la Comoé*

I. Résumé

La situation sécuritaire pour ce mois de mai s'est fortement dégradée comparativement au mois d'avril. Ainsi, 15 incidents de protection (Cfr rapports flashs n°38 à 44) ont été enregistrés dans six (06) des huit (08) communes que nous couvrons. De ces **15** incidents, **14** sont l'œuvre de groupe armés non étatiques (GANE) et **01** dont est auteur les volontaires de la défense de la patrie (VDP). Ces incidents de protection enregistrés ont occasionné 19 violations ou atteintes aux droits humains regroupées en sept (07) typologies de violations. Nous avons donc pu relever six (06) cas assassinats ou meurtres (cf. rapports flashs n° 39, 42) qui ont fait **09** victimes, six (06) enlèvements qui ont fait **58** victimes (cf. rapport flash n°40, 44), deux (02) cas d'ultimatum ou de menace de quitter dont les auteurs sont les GANE faisant état de **244** victimes (cf. rapport flash n° et 37), deux (02) cas de coups et blessures dont les victimes sont au nombre de **07** personnes et quatre (04) cas de destruction de biens privés et de pillage et d'extorsion dont les victimes sont au nombre de **04.** Ces différents incidents ont occasionné plusieurs mouvements de populations, aussi bien à l'intérieur du pays que vers les pays voisins, la Cote d'Ivoire notamment.

Aussi, la région a enregistré quelques cas de catastrophe notamment des éboulements de site aurifère dans trois (03) communes de la région à savoir Bérégadougou, Tiéfora et à Loumana, occasionnant près d'une soixantaine de morts.

Il faut par ailleurs noter que des opérations conjointes pour la sécurisation de certaines localités ont eu lieu courant le mois de mai principalement à Ouo, à Mangodara, à Niangoloko dans les villages telle que Tiemperba. Ces opérations ont permis la sécurisation des zones et le retour de certaines populations notamment à Ouo. Cependant, après les opérations et le départ des FDS, les populations de peur d'être attaqué retournent dans les localités d'accueil.

II. Couverture géographique

08 communes couvertes → 10 comités locaux de Protection → 03 moniteurs de Protection → 10 volontaires de Protection

- **Accessibilité**

Avec la dégradation sans cesse croissante de la situation sécuritaire dans notre région, la question de l'accessibilité se pose. En effet, en plus des localités sous blocus (Mangodara, Ouo, certains villages de Sidéradougou, de Niangoloko et de Tiéfora) qui sont très difficile voire impossible d'accès du fait de l'activisme des GANE, de nouvelles zones qui jusque-là étaient accessibles sont devenues difficiles d'accès parmi lesquelles, un village de Bérégadougou.

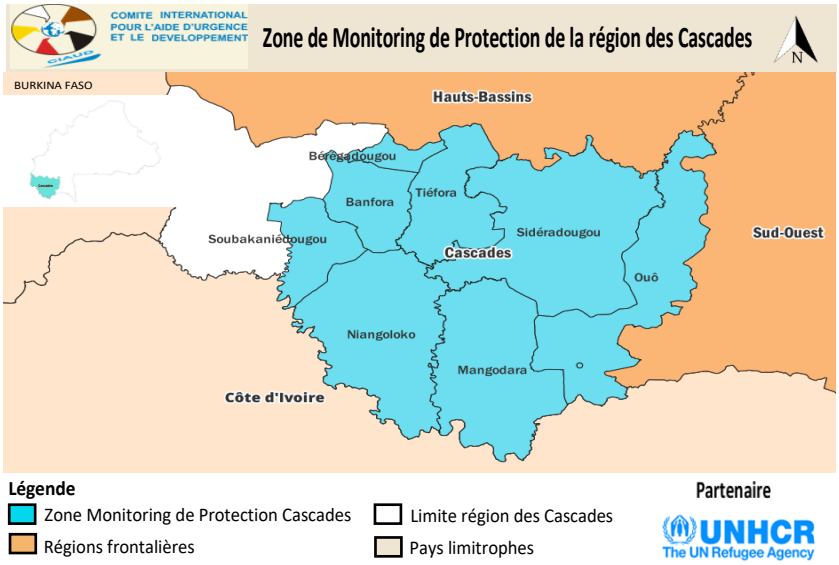

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de protection auxquelles elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de protection permet également de documenter les incidents de protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de protection situés au niveau commun et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région des Cascades mobilise également l'association MUYUN et la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH). Celles-ci permettent de compléter la couverture géographique de l'ONG CIAUD et de couvrir davantage des communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès. Au cours du mois, l'ensemble des réseaux communautaires ayant contribués à la réalisation du monitoring de protection sont :

Pour ce mois, l'équipe terrain dans son ensemble a permis de :

- **18 questionnaires ménages** administrés dans les ZAD (famille d'accueil, location et sites spontanés urbains) auprès de **13** hommes et **05** femmes ;
- **20 questionnaires informateurs clés** administrés auprès **14** hommes et **06** femmes à ;
- **12 formulaires d'alerte flashs renseignés** toutes dans les ZAD (famille d'accueil, location et sites spontanés urbains) ;
- **15 formulaires d'incident de protection** documentant les violations de droits humains et du droit international humanitaire enregistrées dont 10 dans les ZAD (famille d'accueil, location et sites spontanés urbains) ;
- **04 cartographies des services** réalisées à Bérégadougou, Soubakaniédougou **;**
- **31 visites à domicile ;**
- **01 visite à l'école** réalisée ;
- **01 visite à l'hôpital ;**
- **08 orientations** des cas de protection, 08 femmes survivantes de VBG dans les ZAD (famille d'accueil) orientées vers le gestionnaire de cas pour suivi psychosocial.

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région Localité de départ	Type de ZAD	Commune, province, région (Localité d'accueil)	Type ZAD	# ménage	# personne	# homme	# garçon	# femme	# fille	Type de déplacement	Motifs
Comoé, Cascades, Ouo (Lora, Inzelé, Logue, Kien		Sud- Ouest Poni Loropéni	Location, Famille d'accueil, Habitat spontané	130	867	107	241	180	339	Primaire	Préventif suite aux menaces d'un GANE
Cascades Comoé, Sidéradougou Doutié		Comoé, Cascades Sidéradougou Kouèrè	Location, Famille d'accueil, Habitat spontané	27	177	32	51	43	51	Primaire	Mouvement suite à ultimatum et aux menaces de GANE
Cascades Comoé Mangodara Diarakorosso		Cascades Comoé Mangodara Centre	Location Famille d'accueil Habitat Spontané	07	73	12	21	15	25	Primaire	Mouvement suite à ultimatum et aux menaces de GANE
Cascades Comoé Mangodara Korgbo		Cascades Comoé Mangodara Centre		20	249	41	78	59	71	Primaire	Mouvement suite à ultimatum et aux menaces de GANE
Cascades Comoé Sidéradougou		Cascades Comoé Sidéradougou		29	184	29	51	36	68	Primaire	Suite à une attaque de GANE

Fougangouè		Kouèrè									
Centre-Nord Bam Rollo Rollo		Cascades Comoé Niangoloko Koutoura		05	42	05	10	10	17	Primaire	Suite à une attaque de GANE
Cascades Comoé Bérégadougou Séréfédougou		Cascades Comoé Bérégadougou Béréga Centre		15	111	15	41	22	33	Primaire	Menace, ultimatum de GANE crainte d'une attaque imminente
Cascades Comoé Sidéradougou Doutié (Djamila)		Cascades Comoé Sidéra Centre		26	167	28	56	27	56	Primaire	Suite à une attaque de GANE
Sous-totaux				256	1,870	269	549	392	660		

- **Analyse spécifique sur les déplacements de populations**

Pour ce mois, nous relevons un regain de violence contre les populations du fait de l'activisme des GANE dans la région, occasionnant des violations diverses et de nombreux mouvements de populations. Ainsi, nous avons relevé des mouvements préventifs de populations, des déplacements faisant suite à la peur d'une éventuelle attaque après des menaces/ultimatum des GANE et des mouvements de populations consécutives à une attaque. Pour ce qui concerne donc les mouvements internes de populations, Ouo vient en tête avec un incident ayant occasionné un (01) mouvement de populations des localités de Kien, Logue, Inzelé et Lora avec le déplacement de 130 ménages soit 867 personnes dont majoritairement des enfants (580 enfants) vers Loropéni dans le Sud-Ouest. Ensuite, la commune de Sidéradougou a enregistré trois (03) mouvements de populations de 82 ménages soit 428 personnes se déplaçant vers Kouèrè et Sidéra- centre mais aussi vers la Côte d'Ivoire voisine. La commune de Mangodara a, quant à elle, enregistrée deux mouvements de populations de Diarakorosso et de Korgbo vers la Côte d'Ivoire et Mangodara centre de 27 ménages de 316 membres. Enfin, il souligner que depuis le début de la crise sécuritaire, en plus de ses propres PDI, la région continue de recevoir les PDI de d'autres régions, ainsi ce mois nous enregistré 05 ménages de 42 membres venus de Rollo dans le Centre-Nord pour trouver refuge à Koutoura dans la commune de Niangoloko.

IV. Incidents de protection

Incidents

15 Incidents

322 victimes

Localités touchée

06 Communes touchées:

Sidéradougou
Ouo
Mangodara
Niangoloko
Banfora
Bérégadougou

- **Statistiques**

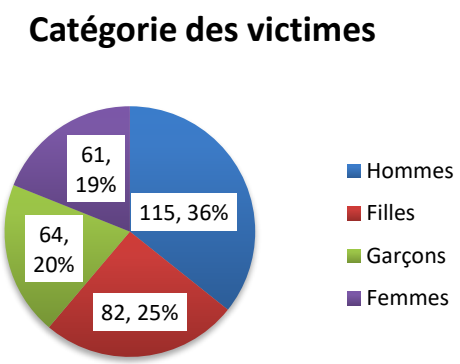

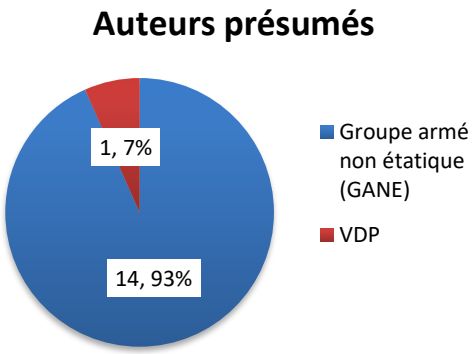

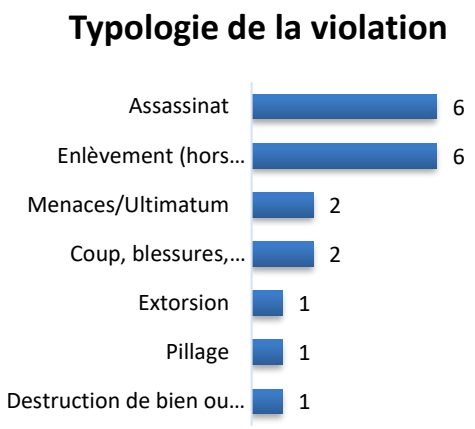

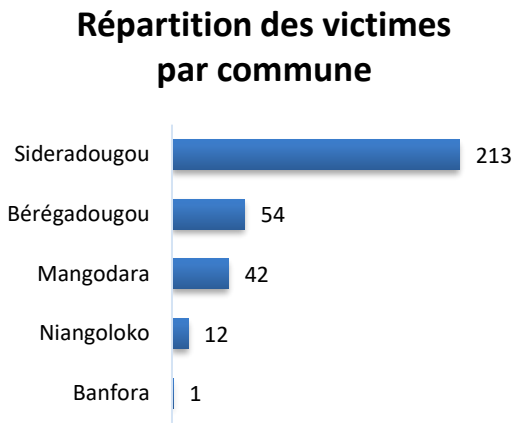

Catégorie de violation	Violation	Nombre
Atteinte au droit à la propriété	Destruction de bien immobilier, infrastructure ou de terre public et privé	2
	Extorsion/taxe illégale	1
	Pillage	1
	Vol	
Atteinte au droit à la vie	Assassinat	9
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement (hors enlèvement d'enfants)	58
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coup, blessure, mutilation	7
	Menace/Ultimatum	244
Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile)	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	
Allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants	Attaques contre les écoles ou les hôpitaux	
Violences basées sur le genre	Déni d'accès aux ressources, opportunités et services	
	Violence psychologique et émotionnelle	
Total général		**322**

- **Details sur les incidents**

Les incidents de protection qui ont été enregistrés au cours de ce mois sont au nombre de 15 incidents ayant occasionnés 19 atteintes et violations regroupés en 7 grands types de violations. Ainsi, nous avons enregistré neuf (09) atteintes aux droits à la vie (assassinats et meurtre) se confèrent aux rapports flashs n° 42 et 39 dont deux (02) à Sidéradougou dont les auteurs sont les GANE, un (01) à Niangoloko dont les auteurs sont les VDP, un (01) à Mangodara dont les auteurs sont des GANE, deux (02) à Banfora dont les auteurs sont des GANE. Ces atteintes au droit à la vie ont fait au total neuf 09 victimes. Pour ce qui concerne les autres types de violations, cinq (05) atteintes à la liberté et à la sécurité (enlèvement) ont été enregistrées à Niangoloko et à Mangodara confère les rapports flashs n°40 et 44, dont quarante (40) victimes à Mangodara et dix-huit (18) victimes à Niangoloko. Sept (07) atteintes

à l'intégrité physique et psychique (menace/ ultimatum, coups et blessures) dont trois (03) à Sidéradougou, un (01) à Ouo, un (01) à Bérégadougou (cf. rapport flash n°38,42 et 43).

V. 1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Eléments clés**

Pour ce qui concerne la gestion de cas pour ce mois de mai, 11 cas ont été identifiés et assistés par notre gestionnaires des cas de VBG. 08 de ces 11 cas a fait l'objet d'orientation par les moniteurs, vers le gestionnaire des cas. Parmi ces 11 cas, nous avons 02 cas d'agression physique, 02 cas de Mariage forcé, 04 cas de déni de ressources/ d'opportunités/services, 03 cas de violences psychologiques ou émotionnelles. 06 de ces survivantes sont des PDI et les 05 autres sont membres de la communauté hôte. Aussi, ces survivantes sont toutes des majeures. Pour ce qui concerne les auteurs de ces VBG, 10 d'entre eux sont des civils et 01 FDS (policier municipal).

- **Activité de prévention et de réponse**

De façon pratique, la prise en charge des survivantes se fait dans l'espace sûr qui est mis à notre disposition. Cette prise en charge est psychosociale à travers l'écoute active des survivantes, l'appui psychosociale, les conseils, l'orientation, le référencement vers d'autres services dans certains cas et l'assistance dans d'autres.

Deux survivantes dont une victime d'agression physique et l'autre de déni de ressources ont été référées au CSPS du secteurs 3 de Niangoloko. Nous avons pris en charge les frais médicaux qui s'élevait à **6,410** francs de la survivante d'agression physique (violence conjugale) suite son référencement auprès du service de santé. Quant à la victime de déni de ressources, ses frais médicaux suite à son référencement qui s'élevaient à **5,755** francs ont été également réglés par nos soins. Il faut relever que cette dernière survivante, enceinte de sept (07) mois se plaignait de douleurs et la somme susmentionnée a permis d'acheter les produits prescrits lors de la consultation. Il faut ajouter également que, aucune des deux victimes de d'agression physique (une à Banfora et l'autre à Niangoloko) n'ont souhaité porter son affaire devant les juridictions. Toutes les autres survivantes ont reçu l'appui psychosociale à l'instar des survivantes mentionnées ci-dessus.

Toujours, dans une logique de réponse, 10 personnes soit 04 femmes et 06 jeunes filles survivante, ont reçu une assistance ponctuelle dont le montant varie entre 5,000 F CFA et 20,000 F CFA suivant les spécificités du cas, les frais médicaux et transport y compris.

Pour ce qui est du volet prévention, pour ce mois, 04 séances de sensibilisation ont été organisées dont 3 sur les PSEA et une sur les VBG. Ces sessions de sensibilisation se sont tenues tour à tour à Bérégadougou, Soubakaniédougou et à Banfora (Nafona) pour ce qui concerne les PSEA et Niangoloko centre pour ce qui concerne la séance de sensibilisation sur les VBG. Ces 4 séances de sensibilisation ont permis de mobiliser 113 femmes dont 92 (44 femmes PDI et 48 de la communauté hôte) et 21 femmes pour les VBG dont 12 femmes PDI et 09 femmes de la communauté hôte.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

L'environnement sécuritaire sans cesse dégradante de notre région, impacte implacablement la situation de protection de l'enfance. Bien que des efforts de protection soient faits par les

acteurs de protection de l'enfance (ONG, services sociaux, services de sécurité), cela ne semble pas venir à bout des risques divers (recrutement par les GANE,GANE mariage forcé, traite/ trafic, délinquance, maltraitance…) auxquels les enfants restent exposés dans cette partie du pays.

- **Activités de prévention et de réponse**

Pour ce qui concerne la prévention, il s'agit des messages sur la protection de l'enfance qui sont partagés lors des sensibilisations par moniteurs de protections.

Pour ce qui est de la réponse, grâce aux efforts conjugués des membres du comité de protection et des forces de l'ordre, un maitre coranique migrant clandestinement avec 35 enfants âgés de moins de 17 ans a été intercepté et remis aux autorités de la ville de Niangoloko. Après avoir séjourné dans le centre de transit de l'association « TON » avec ses talibés, le maitre coranique a été renvoyé dans sa localité de provenance après avoir reçu une sensibilisation sur la traite des enfants. Deux jours après, deux autres mineurs (récidivistes) ont été interceptés pendant qu'ils tentaient de traverser la frontière. Il ressort des informations recueillies que toutes ces 37 personnes viennent des zones à fort défis sécuritaires (Sidéradougou pour les 35 personnes et Kaya pour les 2 autres mineurs).

V.3. Etat de droit

L'environnement de protection a été très mouvementé ce mois comparativement au mois d'avril. En effet, on a assisté à une certaine exacerbation de l'activisme des GANE vu le nombre d'incidents enregistrés pour ce mois à savoir 15 incidents. Même si quelques opérations de sécurisation sont en cours, celle-ci ne suffisent pas à endiguer complètement, les actions des GANE sur les populations notamment celles sous blocus qui sont soumises à plusieurs restrictions de libertés.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

Des personnes à besoins spécifique (PBS) ont été identifiées au cours de ce mois. Ainsi, nous avons identifié au total 19 personnes soit 04 veuves avec de nombreux enfant à charge, 05 femmes cheffes de ménages avec des plusieurs enfants à charge, 08 personnes âgées (dont 6 femmes) avec des enfants à charge, 02 victimes de déni de ressources,

- **Activités de prévention et de réponse**

Les assistances aux PBS et autres victimes de violations de droits sont prévues se tenir en début du mois de juin.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

Bien avant que la crise sécuritaire n'éclate, la région des Cascades étaient réputée d'être une zone instable du fait de la récurrence des conflits communautaires. Elle est classée 2e au plan national après la région des Hauts-Bassins en termes de zone à risque de conflits communautaires. La crise sécuritaire est venue juste exacerber la récurrence des conflits communautaires. Ainsi, il n'est pas rare que les populations déplacées essuient quelques restrictions ou mauvais traitements de quelques membres de la communauté hôte, comme ce fut le cas dernièrement à Douna où des PDI se sont vu interdire l'utilisation des pompes forages au motif qu'elles contribuent leur dégradation, mais grâce à la diligence des autorités de cette

province, les prémices d'un éventuel conflit ont vite été endigués. Ou à Niangoloko, où des PDI subissent les empêchements divers autour de l'utilisation des ressources par les PDI de Ouangolodougou, de Mitiérédougou et même celles venues d'autres zones régions du pays.

- **Activités de prévention et de réponse**

Deux séances de sensibilisation sur la thématique de la cohésion sociale ont été réalisées dont l'une à Bérégadougou et l'autre à Banfora (Nafona). D'autres activités sont prévues dont la mise en place d'observatoire Villageois de Prévention et de Gestion de Conflits Communautaires (OVIPROGECC) dans les zones à risques de conflits communautaires, l'organisation de foires intercommunautaires sont prévues dont une pour le mois de juin.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

L'accès à la terre reste l'un des défis auxquels sont confrontés les PDI. En effet, la région est très bien arrosée par la pluviométrie mais pour des raisons avancées par chacune des parties, les PDI n'ont pas accès à la terre notamment pour cultiver. Pour ce qui concerne les logements, leurs cots ont fortement augmenté. Une maison d'une pièce (entrer-coucher) coute 5000f aujourd'hui comparativement à 2022 où la même maison coutait 2000f. Aussi, on relève un manque criard de logements (plus de 300 ménages concernés) surtout que la saison pluvieuse s'installe peu à peu.

V.7. Protection à base communautaire

Les communautés s'approprient peu à peu les activités de Monitoring de protection. En effet, grâce aux multiples sensibilisations, elles n'hésitent plus à rapporter les cas de violations divers dont elles ont connaissance ou dont elles sont témoins, les cas de VGB notamment ou à apporter des informations complémentaires sur certains incidents.

V. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

- 13/05/2023 : Rencontre le CVD et les membres du comité de protection de Yendéré ;
- 24/05/2023 : Entretien avec le président du comité villageois et développement (CVD) de Malon, un village de la commune de Bérégadougou ;

- **Acteurs humanitaires**

10 au 12/05/2023 : Mission conjointe d'une équipe constituée de représentant du bureau du HCR Bobo Dioulasso et du chef de bureau de CIAUD/CANADA dans le grand Ouest dont l'objectif est d'évaluer les besoins de protection des PDI. Pour ce faire, des questionnaires ont été administrés aux chefs des services techniques et des autres autorités des deux provinces (Gouverneur, Hauts commissaires, directeurs régionaux, directeurs provinciaux de l'action humanitaire, des droits humains, santé, éducation,) qui interviennent dans la prise en charge des PDI afin de connaitre les défis qui se présentent à eux dans la prise en charge des PDI, leurs recommandations à l'endroit de l'équipe. Le but de cette mission étant de produire un document stratégique pour une meilleure intervention sur le terrain.
29 /05/2023 : Visite de courtoisie du nouveau directeur régional des droits pour élaborer une feuille de route de notre coopération ;
30-31 mai 2023 : Formation des acteurs humanitaires sur la protection transversale.

- **Gestionnaire de site**

Contrairement à d'autres région, la région des Cascades ne dispose pas de site d'accueil temporaire (SAT). Ici, les PDI sont accueillies dans les zones d'accueil divers (ZAD) par les communautés au sein des familles d'accueil. Ces PDI sont logés gratuitement par les hôtes, soit dans des maisons en location ou dans des habitations spontanées (situées parfois dans des zones inondables dans les quartiers périphériques des chefs-lieux de communes de la région.

VI. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre
Comoé	Sidéradougou Niangoloko Mangodara	Assistance en vivre, abris et AME (783 ménages déplacés de 22400 personnes)	Cluster sécurité alimentaire, PAM, Abris et service de l'action sociale	Urgent

VII. Tableaux croisés

#Violation par commune

	Assassinat	Coup, blessures	Destruction de bien ou d'infrastructure privé	Enlèvement (hors enlèvement d'enfant)	Extorsion	Menaces/Ultimatum	Pillage	Total général
Banfora	2							2
Bérégadougou				1		1		2
Mangodara	1	1		1				3
Niangoloko	1			3				4
Sidéradougou	2	1	1	1	1	1	1	8
Total général	**6**	**2**	**1**	**6**	**1**	**2**	**1**	**19**

#Pourcentage auteurs présumés

	Groupe armé non étatique (GANE)	VDP	Total général
Banfora	6,67%	0,00%	6,67%
Bérégadougou	13,33%	0,00%	13,33%
Mangodara	26,67%	0,00%	26,67%
Niangoloko	26,67%	6,67%	33,33%
Sidéradougou	20,00%	0,00%	20,00%
Total général	**93,33%**	**6,67%**	**100,00%**

#Catégorie des victimes

	Assassinat	Coup, blessures, mutilations	Destruction de bien ou d'infrastructure privé	Enlèvement (hors enlèvement d'enfant)	Extorsion	Menaces/Ultimatum	Pillage	Total général
Femmes	1	0	0	1	0	59	0	61
Filles	0	0	0	3	0	79	0	82
Garçons	0	0	0	2	0	62	0	64
Hommes	8	7	2	52	1	44	1	115
Total général	**9**	**7**	**2**	**58**	**1**	**244**	**1**	**322**

#Auteurs présumés

	Groupe armé non étatique (GANE)	VDP	Total général
Banfora	2		2
Bérégadougou	1		1
Mangodara	4		4
Niangoloko	4	1	5
Sidéradougou	3		3
Total général	**14**	**1**	**15**